

Avis de constitution

SOCIETE SOCIETE « HARMONIE ASSURANCES »

Siège Abidjan, Yopougon, ABIDJAN-YOPOUGON CITE
VERTE, EN FACE DE L'EGLISE CATHOLIQUE SAINT
MATHIEU ,, Lot 22, Ilot 138

Aux termes de la DSV et des Statuts SSP en date du 01/11/ 2022 , et enregistrés au CEPICI le 23/11/2022, il a été constitué une SARL aux caractéristiques suivantes :

Dénomination : SOCIETE « HARMONIE ASSURANCES »

Objet : Courtage et Conseils en assurances .
Et pour la réalisation de l'objet social :

- l'acquisition, la location et la vente de tous biens meubles et immeubles.

- l'emprunt de toutes sommes auprès de tous établissements financiers avec possibilité de donner en garantie tout ou partie des biens sociaux.

- la prise en location gérance de tous fonds de commerce.

- la prise de participation dans toute société existante ou devant être créée

- et généralement, toute opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilière, se rapportant directement ou indirectement à l'objet social ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement.

Capital 1,000,000 F CFA divisé en (100.0) Parts Sociales de Dix Mille (10,000) F CFA chacune en numéraires, numérotées de 1 à 100 intégralement souscrites et entièrement libérées par l'associé unique.

Siège social Abidjan, Yopougon, ABIDJAN-YOPOUGON
CITE VERTE, EN FACE DE L'EGLISE CATHOLIQUE SAINT
MATHIEU ,, Lot 22, Ilot 138

Dirigeant(s) M TRAORE OUMAR (GÉRANT)

RCCM : n°CI-ABJ-03-2022-B13-11141 du 19/12/2022 au
Tribunal du Commerce d'Abidjan.

Durée : 99 ans

Dépôt au greffe n°68080/GTCA/RC/2022 du 19/12/2022

